



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

Mardi 29 septembre 2020 à 20 heures 45
à la salle des fêtes « François des Garets »

En raison du contexte sanitaire et avec l'application des règles de distanciation physique, l'accueil du public n'est possible qu'en nombre restreint.

ORDRE DU JOUR

- Budget Principal – Décision modificative N°1-2020.
- Budget Principal : Affectation des résultats 2020.
- Personnel communal – Modification du tableau des effectifs.
- Commission « Information - Communication - Transports » - Modification d'un des membres.
- Commission d'Appel d'Offres – Elections des membres.
- Nomination d'un Correspondant Défense.
- Collège Saint-Exupéry : désignation d'un représentant de la commune auprès du conseil d'administration.
- Approbation du nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal.
- Décision de création d'un Conseil Municipal d'Enfants et approbation du règlement intérieur.

- SIARCE – Modification du périmètre du SIARCE par adhésion de la commune de Boutigny-sur-Essonne.
- Service Jeunesse – Tarif séjour au ski.
- Transports scolaires : Participation de la commune - Participation des élèves.
- Présentation du rapport annuel 2019 de la SCI Chemin Vert.
- Compte-rendu d'activité de l'année 2019 établi au titre de la convention d'Intervention Foncière conclue entre CDEA, la commune et l'EPFIF.
- Compte-rendu d'activité de l'année 2019 de la SORGEM.
- Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 22 septembre 2020

Georges JOUBERT,

Maire